

SEANCE DU 02 JUILLET 2018

L'an deux mille dix-huit, le deux juillet, le conseil municipal de la commune de VILLESPIY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Maryse LALA-LAFFONT, Maire.

Présents : MM LALA-LAFFONT Maryse, SELARIES Pierre, FONTES Jean-Marc, JESUPRET Suzanne, BAREIL Bruno, DERKAOUI Abdelkader

Absents représentés : BAREIL Marc, DEVEYER Nicole

Absents : MM FOURQUET Dominique,

Secrétaire de séance : SELARIES Pierre

Date de la convocation : 20 juin 2018

Début de séance : 20h30

• TRANSFERT A LA CCPLM DU MONTANT DES TRAVAUX IMPASSE DU COUCHANT

La compétence eau et assainissement a été transférée à la CCPLM fin 2017.

Une convention financière, proposée par la CCPLM, relative au transfert de compétence en matière d'eau et d'assainissement est présentée par madame le maire.

Elle a pour but de formaliser les modalités de financement de l'opération fléchée « impasse du Couchant » pour un montant de 29 637 € HT, qui seront à verser par la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve la convention
- Autorise le maire à signer la convention

Voté à l'unanimité

• DECISION MODIFICATIVE POUR LE CCAS

CREDITS A OUVRIR

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
	R002		REPORT ARRONDI	-0.08
Total				-0.08

CREDITS A REDUIRE

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
	60623		REPORT ARRONDI	-0.08
Total				-0.08

Le conseil municipal, en accord avec le percepteur, après en avoir délibéré :

- Décide de procéder au vote de virement de crédits suivants sur le budget du CCAS de l'exercice 2018 car le report de l'année N-1 ne doit pas être arrondi.

Voté à l'unanimité

• QUESTIONS DIVERSES

- Bruno BAREIL fait le compte rendu de l'assemblée générale des Pompes Funèbres Intercommunales de Castelnaudary qui a validé l'achat d'une part par la commune de Villespy au prix de 50 €.
- Plusieurs points ont été abordés.

Fin de séance : 22h30

Villespy, le 04 juillet 2018

Le Maire

